

**MAIRIE
DE
RUHANS
70190**

Canton de RIOZ
HAUTE-SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU
de la réunion du 16 Février 2018**

Présents : Mr Jean-Christophe GAGNAIRE, Mr Serge GIRARD (pouvoir de Mme Eglantine PELCY), Mr Tom CARVAL, Mr Georges LANQUETIN, Mme Brigitte MONNERET, Mme Isabelle PAGNIER, Mme Céline VIGNARDET.

Absents excusés : Mme Eglantine PELCY (pouvoir donné à Serge GIRARD), Mr Yannick CIANCIO, Mme Christiane LEVAUDEL, Mme Edith DUMOULIN.

Secrétaire de séance : Mme Céline VIGNARDET.

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente.

1/ Extension du réseau d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil pour un futur réseau de communications électroniques pour l'alimentation d'une future habitation au chemin des Essarts (B 6785).

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour l'alimentation d'une future habitation au **Chemin des Essarts** relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage de ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- * l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 80 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'une gaine d'éclairage public ;
- * la fourniture et la pose d'un ensemble d'éclairage public identique à ceux posés sur l'ensemble de la commune, thermolaqué RAL 7035, composé d'un mât droit cylindro-conique de 5 mètres de hauteur et d'un luminaire équipé d'une lampe à vapeur de sodium haute pression de 50 W ;
- * la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé de 1 chambre de tirage et d'environ 160 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain de la parcelle au réseau filaire.

Monsieur le maire donne lecture d'une projet de convention et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de retenir, pour ses qualités esthétiques et techniques, le luminaire type ECLAT, Classe 2, IP 66, IK 08, équipé d'un ballast ferromagnétique, ULOR <3%, et d'une efficacité lumineuse lampe+ballast> 70lum/W, teinte RAL 7035 (couleur gris standard).

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.
- 2) **DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 4) **DECIDE** de retenir, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Monsieur le maire pour leurs qualités esthétiques et techniques.

5/ **DEMANDE** au SIED 70 la réalisation du génie civil de communications électroniques. Le propriétaire de la future maison d'habitation s'engage à prendre en charge la contribution financière demandée par le SIED.

6/ **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

2/ Travaux station de pompage

Pour information, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de changer la vanne motorisée et implanter un filtre. Les devis sont en cours.

3/ Eclairage du Lavoir de Millaudon

Monsieur le maire expose qu'il souhaiterait installer l'éclairage public au Lavoir de Millaudon.

Résultat du vote :

6 : Pour - 2 : Contre.

Lors d'un précédent Conseil, il avait été décidé de ne pas retenir l'opération d'éclairage du lavoir de Millaudon en l'absence de subvention.

Une nouvelle opportunité de pouvoir obtenir une subvention à hauteur de 35% par le biais du Contrat de Ruralité signé par la CCPR avec la Préfecture est apparue. Le Conseil a donc décidé d'autoriser le Maire à solliciter cette aide afin de pouvoir mettre en valeur par un éclairage adapté cette belle réhabilitation du patrimoine communal.

4/ Forêt

Présentation des délivrances des coupes de bois 2018 – ONF et du volume approximatif des chablis suite aux intempéries récentes.

5/ Renouvellement de la convention fourrière pour 3 ans avec la SPA de Gray

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer le renouvellement de la convention fourrière pour les années 2018 – 2019 – 2020 avec la SPA de Gray.

6/ Choix du Groupe d'insertion de Beaumotte pour les fonctions de cantonnier dans le village

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement d'une convention avec la Groupe d'Insertion de Beaumotte pour assurer les fonctions de cantonnier dans le village.

7/ Questions diverses

La séance est levée à 21h30.

Affichage fait le 22/02/2018

Le Maire,
Serge GIRARD

